

# Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales ne peuvent être amendées ou modifiées que par un document écrit signé par les deux parties, et ne peuvent pas être modifiées ou complétées par les termes et conditions des bons de commande émis par le Client. Les présentes conditions générales constituent la totalité de l'accord passé entre Marie-Christine Cramay, ci-après désignée le « Prestataire », et le Client eu égard à l'objet considéré. Elles annulent et remplacent tous les accords et toutes les propositions entre les parties, antérieurs ou non, oraux ou écrits.

## 1. Commande

### 1.1 Devis

**1.1.1.** Un devis préalable est établi pour toute demande de prestation. Les prix et délai indiqués dans ce devis sont définis sur la base des éléments nécessaires à la réalisation de la prestation remis par le Client. Le devis est adressé par courrier électronique au client avec indication du prix, du délai et des modalités de paiement. Les devis estimatifs établis sans consultation des documents à traduire sont fournis uniquement à titre indicatif et leur montant pourra être réévalué à la réception des documents à traduire.

**1.1.2** Le devis est accepté par le Client par courrier électronique, avec le texte d'acceptation dans le corps du courrier et le devis signé en pièce jointe. En acceptant le devis émis par le Prestataire, le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente.

### 1.2 Ajout/ Modification

Une fois le devis retourné signé, toute demande de prestation supplémentaire sera précisée par écrit, y compris toute modification par le Client des documents sources qui devrait être répercutée sur les documents cibles. Si cette est considérée comme réalisable, la prestation en découlant hors devis donnera lieu à l'établissement d'une facture complémentaire. Le délai de livraison sera alors reporté en fonction de la nature de la demande supplémentaire.

### 1.3 Report de livraison/ Annulation (prestations de traduction et de mise en page)

Toute demande d'annulation ou de report de livraison d'une prestation préalablement acceptée dans un devis, devra être adressée, datée et signée, par courrier électronique, au Prestataire. Le résultat de la prestation partielle réalisée avant l'annulation sera alors remis au Client et le décompte de mots déjà traduits avant la réception par le Prestataire du courriel d'annulation sera facturé.

## 2. Livraison

**2.1** Le délai de livraison est indiqué dans le devis. La date de livraison est alors calculée à compter de la réception par courrier électronique du devis dûment accepté par le Client et des éléments nécessaires à la réalisation de la prestation. Tout retour de devis accepté, adressé après 17 heures au Prestataire, sera considéré comme reçu le jour suivant. Si le jour suivant s'avère être un jour non ouvrable, la date prise en compte sera celle du premier jour ouvrable suivant.

**2.2** Les documents sont généralement livrés par courrier électronique. Les frais d'envoi postaux, le cas échéant, sont à la charge du Client. Le Prestataire ne peut être tenu pour responsable des retards d'acheminement par courrier électronique, courrier traditionnel et autres moyens postaux ou terrestres, non contrôlés directement par le Prestataire.

**2.3** Si le délai de livraison ne peut être respecté suite à un événement de force majeure, à des dérangements de son réseau et des serveurs, à d'autres perturbations de ses lignes et de la transmission des données ou à des obstacles quelconques ne relevant pas de sa responsabilité, le Prestataire se réserve le droit de demander la concession d'un délai supplémentaire approprié.

# Conditions Générales de Vente

**2.4** Le Prestataire assure la protection de ses fichiers par l'utilisation d'un antivirus professionnel, régulièrement mis à jour, et ne saurait être considérée comme responsable de dommages causés par des virus lors de l'envoi de fichiers par courrier électronique, modem ou toute autre forme de transfert à distance.

## 3. Tarifs/ Conditions de paiement

**3.1** Les tarifs du Prestataire sont exprimés en euros. Les devises acceptées pour paiement autres que l'euro (EUR) sont le franc suisse (CHF), la livre sterling (GBP) et le dollar américain (USD).

**3.2** Des remises peuvent être consenties au cas par cas eu égard au type et à l'objet de la prestation lors de l'établissement du devis.

**3.3** Le règlement est effectué, sauf accord écrit contraire, à réception de la facture par virement bancaire sur le compte professionnel indiqué par le Prestataire. Pour toute prestation dont le montant total est supérieur à 1000 €, il sera éventuellement demandé au Client de verser un acompte de 30 à 50 % à la commande et le complément de la facture sera réglé à sa réception.

**3.4** En cas de demande de versement d'acompte, toute prestation et/ou toute livraison pourrait être suspendue tant que le client n'aurait pas réglé les honoraires.

**3.5** Si un recouvrement amiable ou judiciaire est nécessaire au règlement des factures impayées, le Client s'engage à régler en supplément du principal, des dépens et accessoires ordinairement et légalement à sa charge, tous autres frais engagés par le Prestataire pour solder le contentieux.

**3.6** En cas de non-paiement, les traductions restent la propriété du Prestataire et toute représentation ou reproduction partielle ou intégrale des documents livrés est illicite. Le Prestataire se réserve le droit d'engager des poursuites sans attendre, et d'exiger un dédommagement dérivant des droits d'auteur.

## 4. Contestation

**4.1** Le résultat de la prestation après la livraison doit impérativement être contrôlé par le Client.

**4.2** S'il y a lieu, les contestations devront être portées à la connaissance du Prestataire, par écrit, avec indication de l'erreur constatée et la correction désirée par le Client, dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la livraison des prestations. Pour les traductions, les contestations ne peuvent porter que sur la démonstration d'une erreur commise dans la traduction du texte transmis. Les différences d'interprétation et de style sont par conséquent exclues du champ des contestations.

**4.3** Après avoir pris connaissance des contestations, le Prestataire s'engage à mettre tout en œuvre pour effectuer à ses frais les corrections demandées de toute urgence.

**4.4** Les erreurs ainsi constatées et corrigées par le Prestataire ne pourront justifier du non-paiement de l'intégralité de la facture.

**4.5** Passé le délai fixé en 4.2, la prestation sera considérée comme acceptée par le Client et toute contestation sera irrecevable.

**4.6** En cas d'erreurs rendant inutilisable le document, l'engagement du Prestataire est limité au montant de la facture correspondante.

## 5. Clause de confidentialité

**5.1** Tous les textes sont traités de manière confidentielle. Le Prestataire s'engage à ne jamais divulguer ou utiliser les informations qu'elle est amenée à détenir du fait des prestations qui lui sont confiées. Le Prestataire est également disposé à signer toute clause de confidentialité requise par le Client.

# Conditions Générales de Vente

**5.2** Les études, devis et documents remis ou envoyés par le Prestataire demeurent sa propriété et ne peuvent être communiqués par le Client à des tiers sous quelque motif que ce soit.

## **6. Sauvegarde des documents**

**6.1** Le Prestataire s'engage à conserver les documents qui lui ont été remis pour les besoins de la prestation, pendant un délai d'un (1) an à compter de la livraison de la prestation. Au-delà, la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée du fait de la non conservation des documents remis.

**6.2** Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement de documents qui lui ont été confiés, suite à des événements de force majeure ou de perte lors de l'acheminement par courrier électronique, courrier traditionnel et autres moyens postaux ou terrestres.

## **7. Nullité d'une clause**

Si l'une des clauses des présentes conditions générales est considérée par la législation en vigueur comme illégale, invalide ou comme ne pouvant pas être appliquée, les parties acceptent que la validité et la force exécutoire des autres clauses des présentes conditions générales ne soient pas affectées et que celles-ci restent en vigueur.

## **8. Juridiction**

Tous litiges afférents à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal d'Arezzo (AR), Italie.